

ARRÊTÉ
portant désignation des membres du jury d'examen

1er semestre
1ère session
de la Licence
1ère année
ÉCONOMIE

parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2025-2026, membres du jury d'examen (1er semestre 1ère session) de la
Licence
1ère année
ÉCONOMIE

parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)

M. ALBY Philippe, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;
Mme ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;
M. BERRO Alain, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;
Mme CASANOVA Sandrine, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;
Mme COJOCARU Maria, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR.

Article 2

Le jury sera présidé par Mme ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS.

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 14 octobre 2025

Le Directeur,

Christian COLLIER